

sogne fut expédiée plus officacement et avec plus de profit. Nos exportations en fait de poisson ont diminué de \$1,750,000 en 1884-85 et 1886. Les primes ont-elles affecté cela ? Mon honorable ami de Northumberland (M. Mitchell) dit que la valeur du rendement des pêcheries a été plus considérable. Mais je ne crois pas que l'on puisse se fier sur les données statistiques quant à la valeur du rendement avec autant de certitude que sur la statistique de l'exportation. C'est là la vraie mesure du commerce qui est fait, et les exportations ont diminué—nous ne vendons pas autant que nous vendions—nous n'avons pas autant de navires, nous n'avons pas autant d'hommes employés sur les plus gros navires et conséquemment il est douteux que la prime fasse tout ce que les honorables membres de la droite en attendait.

M. FOSTER : L'honorable député insiste-t-il pour que la prime soit abolie ?

M. ELLIS : Non.

M. FOSTER : Je crois que les remarques de l'honorable député tendent vers ce but.

M. ELLIS : Non.

M. FOSTER : Je voudrais que les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick prissent note de la façon singulière dont l'honorable député de Saint-Jean (M. Ellis) les protège. Il a de fortes raisons contre la protection de nos droits sur nos pêcheries et si les remarques qu'il a faites ce soir veulent dire quelque chose, elles veulent que nous devrions enlever à nos pêcheurs la prime que nous leur donnons.

M. ELLIS : Est-ce là une remarque juste après la façon dont j'ai parlé de ce sujet comme question d'intérêt public ? Est-il bien juste, lorsque je discute l'effet du système des primes sur nos pêcheries, que l'honorable ministre s'efforce de soumettre dans une mauvaise position ? Je considère que ce procédé est ignoble, mais je ne pousserai pas la chose plus loin.

M. KIRK : Mon honorable ami ne s'est pas plaint de la prime, mais il a cru qu'il vaudrait mieux donner une proportion plus considérable de l'argent aux propriétaires de navires, qui font la pêche sur des navires, et une proportion moindre à ceux qui pêchent dans les petits bateaux. C'était là son opinion, mais je ne crois pas qu'elle soit juste. Je suis sous l'impression que les propriétaires de navires reçoivent une proportion trop considérable, et qu'une proportion augmentée devrait être accordée aux propriétaires de bateaux-pêcheurs, qui sont plus pauvres et qui ne peuvent construire de gros navires. Je soutiens que mon honorable ami se trompe sur ce point.

M. ELLIS : Je n'ai pas exprimé d'opinion, mais j'ai tout simplement indiqué quel est l'effet du système.

M. KIRK : C'est là mon opinion,—qu'une large part devrait être donnée pour encourager les pêcheurs pauvres ceux qui sont obligés de pêcher en dedans des limites de trois milles, dans de petits bateaux. C'est pour leur droit de pêcher dans les limites de trois milles que l'argent a été obtenu ; conséquemment, ceux qui pêchent dans ces limites devraient bénéficier de cette prime. Ils appartiennent à la classe la plus pauvre du peuple ; ils sont incapables d'acheter de gros navires, mais sont obligés de rester chez eux et de pêcher sur de petits bateaux.

M. DAVIES : Le système des primes est tout à fait injuste et très mystérieux, et les honorables membres de la droite ne pourraient rendre un meilleur service aux pêcheurs des provinces maritimes que celui qu'ils leur rendraient en abolissant les primes et en les remplaçant par une exemption en faveur des pêcheurs des taxes qu'ils paient ailleurs. Ils ont droit aux primes, mais je ne crois pas qu'ils les obtiennent, car elles passent entre les mains d'entremetteurs et

M. ELLIS

une forte proportion de cet argent n'arrive jamais aux pêcheurs.

M. MITCHELL : Je ne me lève pas pour poursuivre l'argument que l'honorable ministre de la marine a adopté envers l'honorable député de Saint-Jean (M. Ellis), c'est un argument tout à fait injuste, et en y réfléchissant il verra qu'il met l'honorable député dans une fausse position en donnant à ses paroles une interprétation qu'il n'a jamais voulu leur donner. Je partage jusqu'à un certain point l'opinion de l'honorable député de Guysboro' (M. Kirk), à l'effet qu'on avait tort de donner les primes aux propriétaires de gros navires et de ne pas les donner aux propriétaires de petits bateaux. Il y a beaucoup à dire des deux côtés de la question, mais là où il y a un propriétaire de gros navires il y a cent ou deux cents propriétaires de bateaux pêcheurs. Comme l'a dit l'honorable député de Queen (M. Davies) je dois dire que j'ai toujours éprouvé des doutes sérieux à partir du moment où le crédit a été voté sur la question de savoir si cette prime était ou non dans l'intérêt des pêcheurs. Je viens du rivage de la mer, et je ne crains pas d'exprimer mon opinion et c'est que ce n'est pas une manière avantageuse de venir en aide aux pêcheurs. S'ils étaient exemptés des droits qui grâce à l'augmentation du tarif seront encore augmentés sur les articles qu'ils consomment et qui leur sont nécessaires, cela vaudrait mieux.

M. DAVIES : La farine de maïs.

M. MITCHELL : Oui, la farine de maïs et l'équipement de leurs navires. Il me semble que cela offrirait un meilleur moyen de leur venir en aide. Si nous ne pouvons pas obtenir tous ces changements, naturellement il nous faudra prendre ce que nous pourrions avoir. Les hommes qui habitent les côtes maritimes n'obtiennent pas justice. La modestie des représentants qu'ils envoient ici et qui n'affirment pas les droits du peuple qu'ils représentent,—et je sens moi-même que je manque à ce devoir—et je soutiens qu'il serait plus avantageux pour les pêcheurs d'abolir ces droits que de leur donner la prime qu'ils reçoivent. Cependant nous accepterons ce que nous pouvons obtenir.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Il est au-dessus du pouvoir du parlement de conférer ce pouvoir aux membres du gouvernement.

M. JONES : Il y a deux raisons en vertu desquelles une augmentation de la prime serait justifiable. La première raison c'est que nous avons reçu un montant considérable d'argent du gouvernement américain pour l'usage de nos pêcheries. Ce privilège appartient aux pêcheurs qui sont intéressés à cette concession, et en conséquence tout intérêt provenant de cette somme peut être réclamé avec justice par ceux qui sont intéressés dans les pêcheries du pays. De plus les articles dont les pêcheurs ont besoin ont subi une hausse considérable grâce à la politique fiscale des pays, depuis cinq ou six ans ; ils ont consommé des quantités si considérables de ces articles assujétis aux droits qui entrent dans la construction et l'équipement de leurs navires qu'ils paient au pro-rata une proportion beaucoup plus considérable que ceux qui se livrent aux travaux agricoles. Je crois que pour ces deux raisons, les pêcheurs du Dominion ont le droit de réclamer du gouvernement une augmentation de leur subvention, du moins jusqu'à concurrence du montant de l'intérêt sur la somme reçue des Américains pour l'usage de nos pêcheries.

M. MILLS (Bothwell) : Je voudrais demander aux dépens de qui les pêcheries doivent être protégées et les navires équipés. Doivent-ils être entretenus aux dépens de la population ? Est-ce que nous qui demeurons à l'intérieur nous paierons une partie des taxes qui serviront à payer cette protection ? Si nous devons être exemptés de ces responsabilités, je crois qu'il serait raisonnable que tout profit ou avantage provenant de la somme que les Américains ont